
La séance du Conseil communal aura lieu le **jeudi 25 février 2021 à 20h00**.

Suite aux directives de l'Arrêté ministériel du 28 octobre 2020 (modifié par l'article 8 de l'A.M du 01^{er} novembre 2020) et des directives du Gouvernement wallon, le Collège communal en séance du 04 décembre 2020 a fixé que les réunions du Conseil communal se feraient de manière virtuelle.

Dans la pratique, le Conseil communal sera enregistré et sera visible, en direct, par les citoyens et les journalistes via un lien Youtube qui sera accessible sur le site Internet www.stoumont.be.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Finances - Approbation du budget 2021 par l'autorité de tutelle – Lecture
2. Finances - Gestion active de la dette - Rééchelonnement de la dette communale – Décision
3. Finances - Zone de police - Dotation prévisionnelle - Inscription budgétaire 2021 – Décision
4. Finances - Exercice 2021 - Octroi des subventions – Décision
5. Finances - Exercice 2021 - Octroi de la subvention - Parc Naturel des Sources – Décision
6. Intercommunales - FINIMO - Certification PEB des bâtiments publics – Cahier spécial des charges et convention – Approbation – Décision
7. Patrimoine forestier - Vente publique groupée de bois marchands du 04 février 2021 - Exercice 2021 - Cantonement d'Aywaille - Approbation des clauses particulières du cahier des charges et destination du produit de la vente – Ratification – Décision
8. Patrimoine forestier - Création de zones de quiétude à Stoumont (Monthouet et Bru) - Approbation - Décision

Par le Collège,

La Directrice générale,

Dominique GELIN

Le Bourgmestre,

Didier GILKINET